



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Meuse

Division des Personnels Enseignants
Gestion collective

Bar-le-Duc, le 13/11/2020

Cheffe de division
Françoise GUERIN
Tél : 03.29.76.69.72

Le Directeur des Services Départementaux
De l'éducation nationale de la Meuse

Affaire suivie par :
Sylvie BEAUXEROIS-KLAUS
Tél : 03.29.76.69.82

Mél : dsgden55-dpe@ac-nancy-metz.fr

Cité administrative
24 avenue du 94^{ème} RI
BP 20564
55013 BAR-LE-DUC cedex

Téléphone du standard
03.29.76.63.63

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré de la Meuse

S/C de mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré

Objet : Candidature à l'emploi de directeur d'école à deux classes et plus – Rentrée scolaire 2021

Réf : D. 89.122 du 24.02.1989 modifié par D. n° 91.37 du 14.01.1991 et par le D. 2002.1164 du 13.09.2002

D. 83.50 du 26.01.1983 modifié

D. 83.52 du 26.01.2003 modifié

Arrêté du 04.03.1997 (B.O. n° 13 du 27 mars 1997)

Note de service n° 97.069 du 17.03.1997 (B.O. n° 13 du 27 mars 1997)

Note de service n° 02.023 du 29.01.2002 (B.O. n° 6 du 7 février 2002)

PJ : Fiche de candidature

Pour solliciter l'inscription sur la liste d'aptitude, il faut :

- justifier au 1er septembre 2021 de deux ans de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire, y compris les services effectués en qualité d'enseignant spécialisé ; pour les personnels nommés par intérim (faisant fonction) **pour la durée de la présente année scolaire 2020/2021**, la condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée. Les services accomplis en qualité d'enseignant fonctionnaire stagiaire sont pris en compte à 100 % dans la durée de services effectifs requise.

Depuis le 1er septembre 2002, l'inscription sur la liste d'aptitude départementale aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus demeure valable durant trois années scolaires. Pendant cette période, l'inscription n'a donc plus à être sollicitée. Ainsi, les personnels inscrits au titre de la rentrée 2019 ou de la rentrée 2020 n'ont pas à redemander leur inscription s'ils désirent solliciter un poste de directeur à 2 classes et plus au prochain mouvement.

- adresser la fiche de candidature en pièce jointe, à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription pour le **jeudi 17 décembre 2020**, délai de rigueur.

Sont dispensés de demander l'inscription sur la liste d'aptitude les personnels suivants :

- les directeurs en fonction mutés dans un autre département,
- les enseignants ayant antérieurement été régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école 2 classes et plus (après inscription sur liste d'aptitude), qui ont interrompu ces fonctions mais qui ont exercé au cours de leur carrière pendant au moins trois années scolaires. Les années d'exercice peuvent ne pas avoir été consécutives mais les années de faisant fonction ne sont pas prises en compte.

Vous serez invités le **mercredi 03 février 2021**, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse, à présenter devant la commission départementale, votre motivation, votre engagement votre représentation des missions de directeur.

Si vous êtes nommés par intérim (faisant fonction) pour la présente année scolaire 2020/2021, sous réserve d'un avis favorable de l'IEN de circonscription, vous serez dispensés d'entretien.

Afin de préparer votre entretien, des réunions d'information sans caractère obligatoire, sur la fonction de directeur sont organisées dans les circonscriptions. Au regard de la situation sanitaire, ces réunions se dérouleront en visioconférence :

BAR-LE-DUC et COMMERCY : vendredi 27 novembre 2020 à 17 h 00

STENAY et VERDUN : vendredi 27 novembre 2020 à 17 h 30

Si vous êtes intéressés, signalez-vous au secrétariat de votre IEN, y compris l'IEN ASH, qui vous enverra un lien de connexion en retour.

L'arrêté correspondant à votre inscription sur la liste d'aptitude sera envoyé sur votre adresse mél professionnelle.

Les candidats non retenus en seront informés individuellement par courrier.

Dès lors, si vous désirez obtenir un poste de directeur à la prochaine rentrée, vous devrez participer au mouvement intra-départemental

Enfin, une formation statutaire sera organisée courant juin 2021 afin d'accompagner la prise de fonction des nouveaux directeurs. Elle se prolongera au cours de la première année d'exercice pour une durée d'une semaine.



Thierry DICKELÉ